

# Bien plus qu'une simple carte...



Pour la première fois cette année, la carte professionnelle permet aux artisans, leurs conjoints collaborateurs ainsi que leur famille de profiter d'avantages personnels.

**C**'est nouveau ! Votre carte 2014 vous permet à la fois de vous identifier comme chef d'entreprise artisanale auprès de vos clients et de vos fournisseurs et aussi de bénéficier d'avantages personnels pour vous, votre conjoint collaborateur et vos familles.

Au nombre de 23 000, ces offres préférentielles sont utilisables dans le domaine du sport, des loisirs, du bien-être et de la culture. Elles sont proposées par la société OBIZ dans le cadre de ses échanges avec le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. L'accès à ces avantages se fait par le biais d'un site internet et d'applications mobiles téléchargeables.

Le site va fonctionner comme un véritable club d'avantages entre chefs d'entreprises artisanales. Vous aurez même la possibilité de communiquer sur une offre ou un produit à destination des autres artisans (+ 1,2 millions à ce jour) sans aucune contrepartie financière (pas de droit d'entrée, ni de rétrocession sur le chiffre d'affaire généré).

L'accès à ces avantages est très simple ! Il faut se munir du numéro inscrit au dos de votre carte et vous connecter sur une plateforme dédiée : [www.artisanat.fr/avantages](http://www.artisanat.fr/avantages)

## LA CARTE PROFESSIONNELLE : UNE GARANTIE POUR LE CONSOMMATEUR

Muni de cette carte professionnelle, l'artisan peut attester auprès de ses clients de son immatriculation au répertoire des métiers :

- Il est reconnu en tant que professionnel de l'artisanat, ce qui représente une garantie de savoir-faire et de qualité ;
- face à ses clients ou ses fournisseurs, il fait la différence avec des concurrents, qu'il s'agisse de travailleurs au noir, de prestataires non immatriculés au répertoire des métiers ou encore d'amateurs ;
- Il satisfait aux obligations d'une entreprise en matière notamment d'assurances

## Défaillances d'entreprises: Rhône-Alpes durement touchée

6 583 entreprises de la région Rhône-Alpes ont été placées en redressement ou liquidation judiciaire en 2013, soit 5,2 % de plus qu'en 2012. Les entreprises rhônalpines sont plus durement touchées qu'au niveau national où le taux de défaillance a progressé de 2,8 %, touchant 61 468 entreprises. Les petites structures de deux salariés et moins sont les plus touchées : elles représentent à elles seules 73 % des défaillances. Des résultats issus de l'étude ALTARES.

## Vue du ciel genevois

L'agglomération franco-valdo-genevoise possède une nouvelle carte aérienne dotée d'un rendu précis à 20 cm !

L'image aérienne à haute résolution du Grand Genève est désormais disponible sur le géoportail GeoAgglo. Réalisée par l'IGN, elle est utilisable gratuitement par tous les partenaires du Grand Genève (collectivités territoriales et leurs mandataires).

## Alerte aux escroqueries «SEPA»

L'harmonisation des moyens de paiement dans l'Union Européenne génère des modifications informatiques au sein des entreprises françaises propices à la réalisation d'escroqueries.

Elles sont susceptibles de cibler davantage les PME ayant une activité à l'international, que les grands groupes, mieux armés en structures de contrôle. Prudence...